

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Directives concernant la production du rapport de l'actuaire des assureurs IARD

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers que, conformément à l'article 298.14 de la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., ch. A-32, les directives concernant la production du rapport de l'actuaire des assureurs IARD ont été modifiées.

Ces directives sont applicables uniquement aux assureurs IARD à charte du Québec à compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008.

Le texte des directives modifiées est accessible par le lien hypertexte suivant :

[Accès aux directives](#)

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Monsieur Richard Belleau, ACAS
Direction adjointe de l'analyse actuarielle et financière
Autorité des marchés financiers
Téléphone: 418 525-0337, poste 4574
Numéro sans frais: 1 877 525-0337, poste 4574
Courriel : richard.belleau@lautorite.qc.ca

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.